CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2023

ORDRE DU JOUR

	Rassemblement des Saint-Léger de France du 26 et 28 mai 2023	Page 2
1.	Désignation du secrétaire de séance	Page 2
2.	Approbation du compte-rendu du conseil du 10 février 2023	Page 2
3.	Vote du compte administratif 2022	Page 2 à 4
4.	Approbation du compte de gestion de la trésorerie 2022	Page 5
5.	Affectation des résultat 2022 dans le budget primitif 2023	Page 6
6.	Validation des taux d'imposition 2023	Page 6
7.	Vote des tarifs restaurant scolaire, périscolaire et centre de loisirs	Page 7 à 10
8.	Vote du budget primitif 2023	Page 10 à 12
9.	Personnel : modification d'un poste d'adjoint d'animation	Page 13
10.	Tableau des effectifs au 1er avril 2023	Page 13
11.	Médecine du travail : convention avec l'association STCS	Page 13
12.	SIEML : groupement de commande électricité	Page 13
14.	Compte-rendu des commissions	Page 13 à 14
15.	Calendrier	Page 14

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Nathalie CAILLAUD, Céline FROGER, Laetitia COULONNIER, Nadine BOURCIER.

Membres absents : Chantal RIPOCHE (donne pouvoir à Claudia THARREAU), Pascal DANIEAU, Evelyne MERLET, Myriam GOURDON, Valérie DURAND.

Secrétaire de séance : Olivier BACLE.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

RASSEMBLEMENT DES SAINT-LÉGER DE FRANCE DES 27 ET 28 MAI 2023

Présentation par les bénévoles des Amis de Léo, des festivités organisées par l'association des St Léger de France et d'ailleurs, le week-end de la Pentecôte du samedi 27 au dimanche 28 mai 2023.

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** monsieur Olivier BACLE secrétaire de séance.

2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2023

3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM)	Titres émis
013	Atténuations de charges	23 100,00	35 224,34
70	Produits des services	163 610,00	183 747,09
73	Impôts et taxes	1 666 625,00	1 701 393,27
74	Dotations et participations	306 140,00	315 507,20
75	Autres produits gestion courante	50 300,35	86 440,43
Sous-total des recettes de gestion courante		**2 209 775,35**	**2 322 312,33**
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 920,00	3 357,16
Total des recettes réelles		***2 211 695,35***	***2 325 669,49***
042	*Opérations d'ordre entre section*	*15 660,45*	*15 660,45*
043	*Op. ordre intérieur de section*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***15 660,45***	***15 660,45***
TOTAL		***2 227 355,80***	**G** ***2 341 329,94***

+

R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2021	**I**	1 033 595,65
TOTAL GENERAL	**G+I**	**3 374 925,59**
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM)	Mandats émis
011	Charges à caractère général	667 938,00	583 657,35
012	Charges de personnel	1 194 500,00	1 066 842,10
014	Atténuations de produits	17 540,00	15 798,00
65	Autres charges gestion courante	324 850,00	308 329,53
sous-total des dépenses de gestion courante		**2 204 828,00**	**1 974 626,98**
66	Charges financières	29 700,00	29 688,38
67	Charges exceptionnelles	2 460,00	2 458,76
68	Amortissements et provisions	13 214,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total dépenses réelles		***2 250 202,00***	***2 006 774,12***
023	*Virement à la sect° d'investis.*	*974 021,00*	
042	*Opérations d'ordre entre section*	*36 728,45*	*36 727,41*
043	*Op. ordre intérieur de section*	*0,00*	*0,00*
Total dépenses d'ordre		***1 010 749,45***	***36 727,41***
TOTAL		***3 260 951.45***	A ***2 043 501.53***

D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2021	C	0,00
TOTAL GENERAL	A+C	**2 043 501,53**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR2021)	Titres émis	Reste à Réaliser au 31/12/21
13	Subventions d'investissement	161 100,00	161 161,73	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Sous-total des recettes d'équipement		***161 100,00***	***161 161,73***	***0,00***
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
1068	Dotations Fonds divers Réserves	110 992,39	110 992,39	0,00
10	Dotations Fonds divers (hors 1068) (FCTVA + TA)	118 900,00	124 563,26	0,00
024	Produits des cessions	-1 569,39		0,00
Sous-total des recettes financières		***228 323,00***	***235 555,65***	***0,00***
Total recettes réelles d'investissement		***389 423,00***	***396 717,38***	***0,00***
021	*Virement de la section de fonct.*	*974 021,00*		*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections*	*36 728,45*	*36 727,41*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total recettes d'ordre d'investissement		***1 010 749,45***	***36 727,41***	***0,00***
TOTAL		***1 400 172,45***	H ***433 444,79***	L ***0,00***

R001 Excédent d'investissement reporté de 2021	J	0,00
TOTAL GENERAL	H+J	**433 444,79**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM +RAR 2021)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12/22
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 160,00	5 172,75	3 254,00
204	Subventions d'équipement versées	16 740,00	266,76	16 469,00
21	Immobilisations corporelles	371 664,61	144 813,75	156 940,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	824 505,00	20 327,48	100 000,00
27	Autres immobilisations financières	300,00	0,00	0,00
Sous-total des dépenses d'équipement		**1 226 369,61**	**170 580,74**	**276 663,00**
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	105 140,00	105 139,70	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Sous-total des dépenses financières		**105 140,00**	**105 139,70**	**0,00**
Total dépenses réelles d'investissement		***1 331 509,61***	***275 720,44***	***276 663,00***
040	Opérations d'ordre entre sections	15 660,45	15 660,45	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		***15 660,45***	***15 660,45***	***0,00***
TOTAL		***1 347 170,06***	*B* ***291 380,89***	*F* ***276 663,00***

+

D001 Déficit d'investissement reporté 2021	D	**53 002,39**
TOTAL GENERAL	B+D	***344 383,28***

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

IMPUTATIONS	NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT TTC
2031	SIEML audit énergétique école + CAUE rue de l'Etoile	5 172,75
2041582	SIEML réparations éclairage public rue d'Anjou	266,76
2111	terrain liaison la Séguinière	4 412,00
2113	une partie aménagement chemin de la gare	8 550,00
2128	clôture éco-pâturage	4 680,36
	aménagement liaison la Séguinière	5 947,59
21318	meuble cuisine Maison Enfance	3 957,54
21321	début aménagement 2 rue de Bretagne (ancienne poste)	52 807,30
21351	visiophone Maison de l'Enfance	1 786,56
2152	panneaux	3 182,90
215731	tondeuse autoportée	22 200,00
21578	rayonnage mairie	1 847,28
	sauteuse restaurant scolaire	19 885,20
2158	potelets voirie	2 196,00
21838	ordinateurs et imprimante	9 888,02
	photocopieur mairie	2 964,00
2188	taille-haie	509,00
2313	restructuration restaurant scolaire	20 327,48
TOTAL		170 580,74

Hors de la présence du maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif 2022.

4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA TRÉSORERIE 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 400 172,45	3 260 951,45	4 661 123,90
Titres de recette émis (b)	433 444,79	2 404 985,62	2 838 430,41
Réductions de titres (c)		63 655,68	63 655,68
Recettes nettes (d = b - c)	433 444,79	2 341 329,94	2 774 774,73
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 400 172,45	3 260 951,45	4 661 123,90
Mandats émis (f)	291 380,89	2 057 753,58	2 349 134,47
Annulations de mandats (g)	0,00	14 252,05	14 252,05
Dépenses nettes (h = f - g)	291 380,89	2 043 501,53	2 334 882,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	142 063,90	297 828,41	439 892,31
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Investissement	-53 002,39		142 063,90	**89 061,51**
Fonctionnement	1 144 588,04	110 992,39	297 828,41	**1 331 424,06**
TOTAL	1 091 585,65	110 992,39	439 892,31	**1 420 485,57**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du trésorier municipal.

5 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 DANS LE BUDGET PRIMITIF 2023

	Recettes		Dépenses		Report 2021		TOTAL
RESULTATS 2022 :							
Fonctionnement 2022 (G-A+I)	2 341 329,94	-	2 043 501,53	+	1 033 595,65	=	1 331 424,06
Investissement 2022 (H-B-D)	433 444,79	-	291 380,89	-	53 002,39	=	89 061,51
RESTES A REALISER 2023 (L-F):	0,00	-	276 663,00			=	-276 663,00

BESOIN DE FINANCEMENT :	89 061,51		-276 663,00	=	-187 601,49

AFFECTATION dans le BP 2023 :	1 331 424,06
Dont affectation en recette d'investissement 1068 pour couvrir le besoin de financement	187 601,49
Dont report en fonctionnement 002	1 143 822,57

A l'unanimité, le Conseil Municipal **AFFECTE** les résultats 2022 dans le budget 2023 tels que présentés.

6 – VALIDATION DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Au cours de la séance du 10 février 2023, le conseil municipal a décidé une augmentation uniforme de 1,5% des taux des taxes foncières propriétés bâties et non bâties et du taux de la taxe d'habitation.
Un coefficient correcteur permettra de toucher au minimum la même somme globale qu'en 2020. Il serait de 92571 € cette année.

En appliquant une augmentation de 1,5% sur les taux 2022, les estimations sont donc les suivantes :

	Base d'imposition 2022	Bases 2023 notifiée	Taux 2022	Taux 2023 (+1,5%)
TH	20362	34732	15,75	15,98
TFPB	2424151	2598000	44,02	44,68
TFPNB	50801	54200	44,37	45,03

	Produits 2022	Simulation produits 2023 avec taux inchangés	Simulation produits 2023 avec augmentation du taux de +1,5%
TH	3 207 €	5471 €	5550 €
TFPB	1062247 €	1143640 €	1160786 €
TFPNB	22540 €	24049 €	24406 €
TOTAL	**1087994 €**	**1173160 €**	**1190742 €**
Gain par rapport à 2022		**+ 85166 €**	**+ 102748 €**

Le Conseil Municipal a validé l'augmentation des taux d'imposition de 1.5 % pour 2023 lors de la séance du 10 février dernier.

7– VOTE DES TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

1.Tarifs restaurant scolaire

Il faut cette année également réfléchir au prix du repas à la Maison de l'enfance (jusqu'ici fixé par l'AELA), du fait de la reprise des activités enfance par la commune depuis le 1er janvier 2023.

Le tarif 2022/2023 AELA facturé aux familles était de 3,53€ (4,37 € étant le tarif voté qui aurait été facturé pour l'été 2023, à l'AELA par la mairie)

Evolution du prix du repas restaurant scolaire à St Léger :

Année	Prix	Taux d'augmentation /année N-1
2011/2012	3,20 €	
2012/2013	3,25 €	1,5 %
2013/2014	3,30 €	1,5 %
2014/2015	3,35 €	1,5%
2015/2016	3,38 €	1%
2016/2017	3.41 €	1%
2017/2018	3.44 €	1%
2018/2019	3,47 €	1%
2019/2020	3,53 €	2%
2020/2021	3,60 €	2%
2021/2022	3,67 €	2%
2022/2023	3,78 €	3%

Rappel des prix 2022/2023

Repas enfant = 3,78 €

Repas ALSH 2022/2023 = 4,37 € (prévu pour une facturation à l'AELA)

Prix adulte = 7,62 €

Environ 140 jours de cantine/an

Taux de hausse	Prix du repas	Différence/repas	Différence/an
2%	3,85 €	+0,07 €	+ 9,80 €
3%	3,89 €	+0,11 €	+ 15,40
4%	3,93 €	+ 0,15 €	+ 21€
5%	3,96 €	+ 0,18 €	+ 25,20 €
6%	4 €	+ 0,22 €	+ 30,8 €
7%	4,04 €	+ 0,26 €	+ 36,4
8%	4,08 €	+ 0,30 €	+ 42 €
9%	4,12 €	+ 0,34 €	+ 47,60 €
10%	4,15 €	+ 0,37 €	+ 51,8 €

Inflation des produits alimentaires : Anthony nous fait part de la hausse actuelle de certains produits entre 11 et 15%

- **Estimation du coût du repas Restoria :** mercredis de Janvier 2023 : 4,05 €, vacances octobre 2022 réactualisé : 3,68 €

→ **Il est proposé deux choix possibles :**

Proposition 1 : avoir un tarif unique restaurant scolaire + mercredi APS + ALSH à 4.15 € (+10% pour la cantine), par souci de simplification et d'harmonisation. L'augmentation pour l'APS et l'ALSH serait de 17.5%
Proposition 2 : avoir un tarif différencié : restaurant scolaire à 4.15 € (+10%) et mercredi APS + ALSH à 4.08 € (+15.5%), en tenant compte du fait que le tarif APS + ALSH actuel de 3,53€ est bien inférieur au tarif « restaurant scolaire », l'augmentation proposée serait déjà conséquente (+15.5%). Une harmonisation pourrait avoir lieu l'an prochain.

	Restaurant scolaire enfants		APS + ALSH		Repas ALSH été Jusqu'ici facturé à l'AELA par la commune	Restaurant scolaire adultes	Repas CISPA
Année	**Taux d'augmentation /année précédente**	**Montant facturé aux familles**	**Taux d'augmentation /année précédente**	**Montant facturé aux familles**			
2020/2021	2%	3,60 €			4,16 €	7,40 €	3,60 €
2021/2022	2 %	3,67 €			4,24 €	7,54 €	3,67 €
2022/2023	3%	3,78 €		3,53 €	4,37 €	7,62 €	6,22 €
2023/2024 proposition 1	10%	4,15 €	17,5%	4,15 €		8,39 € (+10%)	?
2023/2024 proposition 2	10%	4,15 €	15,5%	4,08 €		8,39 € (+10%)	?

A l'unanimité moins une voix, le Conseil Municipal **RETIENT** la proposition 1 pour les tarifs 2023/2024.

2. Tarifs APS et ALSH

Remarque : Pour le Multi-Accueil, les tarifs sont les tarifs imposés par la CNAF.
Pour les tarifs Alsh Aps il n'y a pas de grille tarifaire imposée.

Toutefois, la tarification alsh Aps doit être obligatoirement modulée en fonction des ressources des familles (quotients familiaux).

Cependant, St Léger sous Cholet est bénéficiaire du FLA ALE (fond local d'accompagnement accessibilité loisirs enfance).

Le FLA ALE est un fonds pour l'accessibilité des accueils de loisirs aux enfants avec quotient familial bas.

Pour l'APS du mercredi et l'ALSH, l'application du barème départemental de la Caf est obligatoire pour toutes les familles (commune/hors commune) dont le quotient familial Caf (QF) est inférieur ou égal à 600 € à la date de l'inscription.

QF des familles	Participation financière des familles
QF de 0 à 600 €	**6 € par journée (hors coût du repas) maximum**

Donc concrètement à Saint Léger, si nous maintenons pour les QF inférieurs à 600, un prix journée sans repas inférieur à 6€ (le mercredi et les vacances), on peut augmenter le prix horaire APS ALSH librement pour les QF supérieurs à 600.

Périscolaire matin et soir :
Tarifs actuels

APS matin et soir : Décompte par ½ h					
QF	0 à 500	501 à 720	721 à 990	991 à 1250	+ de 1250 Autres régimes
Tarifs à l'heure	0,80 €	1,37 €	2,22 €	2,55 €	2,70 €
Tarif privilège	-10% pour l'inscription de 3 enfants d'une même famille				
Pour les QF de 0 à 720	Le CCAS (centre communal d'action social) donne une aide aux familles dont le QF est compris entre 0 et 720 €. Le tarif indiqué tient compte de l'aide : QF de 0 à 500 : 0.70€/h et QF : de 501 à 720 : 0.55€/h				

Proposition de tarifs 2023 / 2024 : augmentation de 5%

APS matin et soir : Décompte par ½ h					
QF	0 à 500	501 à 720	721 à 990	991 à 1250	+ de 1250
Tarifs à l'heure	0,84€	1,43 €	2,33 €	2,67 €	2,83 €
Tarif privilège	-10% pour l'inscription de 3 enfants d'une même famille				
Pour les QF de 0 à 720	Le CCAS (centre communal d'action social) donne une aide aux familles dont le QF est compris entre 0 et 720 €. Le tarif indiqué tient compte de l'aide : QF de 0 à 500 : 0.70€/h et QF : de 501 à 720 : 0.55€/h				

Périscolaire mercredi

Tarifs actuels

APS Mercredi								
QF	0 à 500	501 à 600	601 à 720	721 à 990	+ de 990	Autres régimes	Repas	Sorties
Tarifs à l'heure	0,31 €	0,52 €	0,88 €	1,23 €	1,46 €	1,83 €	+ 3.53 €	+ 2€ à 5€
Tarif privilège	-5% pour l'inscription de 2 enfants d'une même famille et - 10% pour l'inscription de 3 enfants et plus d'une même famille							
Pour les QF de 0 à 600	Le CCAS (centre communal d'action social) donne une aide aux familles dont le QF est compris entre 0 et 600 €. Le tarif indiqué tient compte de l'aide QF de 0 à 500 : 0.40€/h QF : de 501 à 600 : 0.20€/h							

Proposition de tarifs 2023 / 2024 : augmentation de 5%, sauf pour les tranches de bas quotients de 0 à 600 (APS mercredi et ALSH)

APS Mercredi								
QF	0 à 500	501 à 600	601 à 720	721 à 990	de 991 à 1250	+ de 1250	Repas	Sorties
Tarifs à l'heure	0,31 €	0,52 €	0,92 €	1,29 €	1,53 €	1,92 €	+ 4,15 €	+ 2€ à 7€
Tarif privilège	-5% pour l'inscription de 2 enfants d'une même famille et - 10% pour l'inscription de 3 enfants et plus d'une même famille							
Pour les QF de 0 à 600	Le CCAS (centre communal d'action social) donne une aide aux familles dont le QF est compris entre 0 et 600 €. Le tarif indiqué tient compte de l'aide QF de 0 à 500 : 0.40€/h QF : de 501 à 600 : 0.20€/h							

ALSH vacances :

Tarifs actuels

ALSH vacances Toute 1/2h entamée est due								
QF	0 à 500	501 à 600	601 à 720	721 à 990	+ de 990	Autres régimes	Repas	Sorties
Tarifs à l'heure	0,31 €	0,52 €	0,88 €	1,23 €	1,46 €	1,83 €	+ 3.53 €	+ 2€ à 5€
Tarif privilège	-5% pour l'inscription de 2 enfants d'une même famille et - 10% pour l'inscription de 3 enfants et plus d'une même famille							
Pour les QF de 0 à 600	Le CCAS (centre communal d'action social) donne une aide aux familles dont le QF est compris entre 0 et 600 €. Le tarif indiqué tient compte de l'aide QF de 0 à 500 : 0.40€/h QF : de 501 à 600 : 0.20€/h							

Propositions de tarifs 2023 / 2024 : augmentation de 5%, sauf pour les tranches de bas quotients de 0 à 600 (APS mercredi et ALSH)

ALSH vacances Toute 1/2h entamée est due								
QF	0 à 500	501 à 600	601 à 720	721 à 990	+ de 991 à 1250	+ de 1250	Repas	Sorties
Tarifs à l'heure	0,31 €	0,52 €	0,92 €	1,29 €	1,53 €	1,92 €	+ 4,15 €	+ 2€ à 7€
Tarif privilège	-5% pour l'inscription de 2 enfants d'une même famille et - 10% pour l'inscription de 3 enfants et plus d'une même famille							
Pour les QF de 0 à 600	Le CCAS (centre communal d'action social) donne une aide aux familles dont le QF est compris entre 0 et 600 €. Le tarif indiqué tient compte de l'aide QF de 0 à 500 : 0.40€/h QF : de 501 à 600 : 0.20€/h							

A l'unanimité le Conseil Municipal **APPROUVE** ces propositions de tarif à partir du 1er septembre 2023.

8 – VOTE DU BUGET PRIMITIF 2023

Section de Fonctionnement : **3 895 949 €** en dépenses comme en recettes

Dépenses

			%
011	. Electricité, chauffage, entretien des bâtiments, voies et réseaux	834 744,00 €	*21,43*
012	. Salaires, charges patronales	1 478 930,00 €	*37,96*
014	. Dégrèvements, fonds de péréquation	16 650,00 €	*0,43*
65	. Subventions aux associations,service incendie, indemnités des élus	234 720,00 €	*6,02*
66	. Intérêts des emprunts	27 340,00 €	*0,70*
67	. Charges exceptionnelles	- €	*0,00*
6811	. Dépréciations	3 660,00 €	*0,09*
023	. Virement à la section d'investissement	1 287 505,00 €	*33,05*
042	. Opérations comptables	12 400,00 €	*0,32*
	TOTAL	**3 895 949 €**	

Recettes

013	. Remboursements assurances…	20 000,00 €	*0,51*
70	. Restaurant scolaire et services enfance	384 160,00 €	*9,86*
73	. Impôts et taxes	1 722 669,00 €	*44,22*
74	. Dotations	564 688,00 €	*14,49*
75	. Revenus des locations	60 609,00 €	*1,56*
77	. Produits exceptionnels	- €	*0,00*
002	. Excédent 2022	1 143 822,57 €	*29,36*
042	divers	0,43 €	*0,00*
	TOTAL	**3 895 949 €**	

Section d'Investissement :

1 677 520 €

en dépenses comme en recettes

Dépenses

				%
20	. Frais d'études		3 254,00 €	*0,19*
204	. Travaux d'éclairage public		16 469,00 €	*0,98*
21	. Travaux et achats annuels		554 382,00 €	*33,05*
23	. Travaux et achats pluri-annuels		996 454,00 €	*59,40*
16	. Remboursement capital des emprunts		106 961,00 €	*6,38*
001	. Déficit investissement 2022		0,00 €	*0,00*
		TOTAL	**1 677 520 €**	

Recettes

10	. Récupération TVA + taxe d'aménagement		69 002,00 €	*4,11*
1068	. Une partie de l'excédent fonctionnement 2022		187 601,49 €	*11,18*
13	. Subventions		31 600,00	*1,88*
021	. Virement de la section de fonctionnement		1 287 505,00 €	*76,75*
024	. Produits de cessions		350,00 €	*0,02*
040	. Opérations comptables		12 400,00 €	*0,74*
001	. Excédent investissement 2022		89 061,51 €	*5,31*
		TOTAL	**1 677 520 €**	

Finances
BUDGET PRIMITIF 2023
Principaux travaux et achats (*hors remboursement d'emprunt*)

BATIMENTS		**1 189 273,82 €**
. Maison de l'Enfance	. Changement VMC	16 016,00 €
. Mairie	. Fin aménagement accueil	4 048,00 €
	. Rénovation bureau Ovale	6 775,00 €
. Restaurant scolaire	.Restructuration	978 881,00 €
. Ecole publique	. Rénovation tisanerie	8 458,00 €
	. Remplacement dalles de plafond salle 7	3 945,40 €
. Ancienne mairie	. Remplacement des fenêtres RDC pièce principale	6 130,00 €
Bâtiment 2 rue de Bretagne (ancienne Poste)	.Réhabilitation 2 rue de Bretagne	135 000,00 €
Local Comité des Fêtes	. Chauffe-eau + programmation	608,00 €
Divers	. Régulation des chauffages	29 412,42 €
VOIRIE		**42 500,00 €**
	. Création places de parking Chêne Blanc	
	. Chemin de la Petite Coudraie	30 000,00 €
	. Allée des Bois	
	. Budget voirie Divers	
	. Vieux bourg : cabinet d'étude	10 000,00 €
	. Rue de l'Etoile : relevé topo géomètre	2 500,00 €
	. Rue d'Anjou : aménagement sécuritaire	5 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC		**21 469,00 €**
	. Modifications	5 000,00 €
	. Réfection rond point central	16 469,00 €
MATERIEL		**27 047,40 €**
. Mairie	. 2 ordinateurs	2 600,00 €
	. Nouveau système clefs électroniques	3 640,00 €
. Ecole publique	. 2 vitrines extérieures sur pieds	1 600,00 €
	. Sièges ergonomiques ATSEM	1 325,00 €
	. Un bureau + une chaise	460,00 €
. Services techniques	. Remorque pour ganivelles	3 128,40 €
	. Achat petit matériel	2 000,00 €
	. Imprimante	514,00 €
. Restaurant scolaire / Enfance	. Nouveau portail famille enfance restaurant scolaire	9 500,00 €
	. Multi-accueil : Equipements pour enfants et agents	2 280,00 €
	. Périscolaire + ALSH : Chaîne Hifi + bureau	830,00 €
DIVERS		**23 150,00 €**
. Cimetière	. Cavurnes	800,00 €
. Espaces verts	. Mobilier urbain	11 940,00 €
	. Liaison douce avec La Séguinière (géomètre)	410,00 €
	. Liaison avec Cholet	10 000,00 €
TOTAL GENERAL		**1 303 440,22 €**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ADOPTE** le budget primitif 2023 tel que présenté.

9 – PERSONNEL : MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Un agent d'animation accepte également de faire le ménage le soir à la Maison de l'Enfance. Son temps de travail passera donc de 29,03 / 35ème à 34,02 / 35ème.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** cette modification de poste.

10 – TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER AVRIL 2023

Suite à la modification d'un poste d'adjoint d'animation, l'effectif communal s'établira comme suit au 1er avril 2023 :
35 titulaires, stagiaires ou CDI (effectif en disponibilité exclus) dont 16 à temps complet, soit 30,27 équivalents temps pleins.
13 CDD et 1 apprenti.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** ce nouvel effectif.

11 – MÉDECINE DU TRAVAIL : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION STCS

La loi du 02 août 2021 pour « renforcer la prévention en santé au travail » vient modifier en profondeur le système de santé au travail avec les nouvelles attentes à l'égard des Services de Prévention et de Santé au Travail interentreprises (SPSTI) telle que l'association Santé Travail Cholet Saumur (STCS), partenaire de la commune depuis des années.
Ainsi, les collectivités sont devenues « membres sous convention » avec STCS et non plus membres de plein droit comme les entreprises.
Cette convention confie à l'association STCS les missions d'un service de médecine de prévention :

-amélioration des conditions de vie et de travail.
-évaluation des risques professionnels.
-adaptation des postes à la physiologie humaine, pour contribuer au maintien dans l'emploi des agents.
-surveillance médicale des agents.

Pour 2023, le tarif est fixé à 100,80 € par agent, soit un coût prévisionnel de 4940 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est **VALIDE** cette convention avec STCS.

12 – SIEML : GROUPEMENT DE COMMANDE ACHAT D'ENERGIES

Depuis 2016, l'Agglomération du Choletais a constitué un groupement de commandes pour acheter en commun l'électricité. Saint-Léger-sous-Cholet y a adhéré. Dans le cadre de ce groupement, le marché actuellement actif va s'achever le 31 décembre 2023.
En raison des tensions actuelles sur les énergies et dans le but d'atteindre une taille plus importante, l'Agglomération du Choletais a décidé de mettre fin au groupement de commande et d'intégrer celui du SIEML.
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de **REJOINDRE** le groupement du SIEML au 1er janvier 2024.

13 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Monsieur le maire informe que monsieur Pascal DANIEAU démissionne de ses fonctions d'adjoint pour des raisons personnelles, au 1er avril. Il reste conseiller municipal.

Cadre de vie :

- Fin du réaménagement de l'accueil de la mairie. Un affichage dynamique, pour informer sur les évènements communaux, sera installé dans la salle d'entrée.
- Finition des travaux 2 rue de Bretagne (l'ancien bureau de poste) prévu fin avril.

Vie sociale :

- Information sur les difficultés de trouver des assistantes maternelles.
- Travail sur les tarifs enfance et petite enfance.

Vie associative et communication :

- Rencontre avec le comité des fêtes : il reprend l'organisation de la fête communale du mois de juin.
- Rencontre avec Bégrolles-en-Mauges et le May-sur-Evre, à propos du nouveau club de foot Lemaybéléger FC. Une réflexion est lancée sur les équipements, les subventions.
- Label « ville où il fait bon vivre » : Saint-Léger pourrait utiliser ce label car classée dans les 3000 premières communes de France.
- Saison 2023-2024 d'Itinérance de l'Agglomération du Choletais : Saint-Léger accueillera un spectacle (pas encore déterminé).
- Dernier Conseil Municipal d'Enfants :
  -Rencontre intergénérationnelle le mercredi 5 avril 2023.
  -Projet d'hôtel à insectes passage de la gare.
  -La soirée cinéma de fin d'année ne sera pas renouvelée. Lors de la fête des CM en juin, une action caritative va être mise en place avec l'association ATIMA.
  -La pancarte de l'arbre des naissances va être positionnée devant l'arbre, à l'éco-pâturage de la Prairie.
  -Visite de la mairie

14 – CALENDRIER

		AVRIL	
Lundi	3	Bureau AdC	18h00
Lundi	3	Commission cadre de vie	20h00
Mardi	11	Commission vie sociale	18h15
Mardi	11	Commission vie associative et communication	20h00
Lundi	17	Conseil AdC	18h30
Mardi	18	Commission intercommunalité	19h45

		MAI	
Mardi	2	Bureau AdC	18h00
Mardi	2	Commission cadre de vie	20h00
Jeudi	4	Conseil Municipal	20h00
Mardi	9	Commission vie associative et communication	20h00
Lundi	15	Commission vie sociale	18h15
Lundi	15	Conseil AdC	18h30
Mardi	16	Commission intercommunalité	19h45
Samedi	27	Rassemblement des Saint-Léger de France	Toute la journée
Dimanche	28	Rassemblement des Saint-Léger de France	Toute la journée